



**RECRUTEMENT D'UN(E) SPÉCIALISTE EN PASSATION DE MARCHÉ POUR LE
PROJET D'IDENTIFICATION BANCAIRE UNIQUE (UBI) ET
D'INTEROPÉRABILITÉ NUMÉRIQUE (DI)**

PAYS : PAYS DE LA ZMAO - GAMBIE, GUINÉE, LIBÉRIA ET SIERRA LEONE

**SECTEUR : SECTEUR FINANCIER
NUMÉRO DE PROJET : P-Z1-H00-098
N° DE SUBVENTION : 2100155042468**

1. Contexte institutionnel

L'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO) a été créé en 2001 par les gouvernements membres de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO) pour entreprendre les préparatifs politiques et techniques en vue du lancement d'une union monétaire ainsi que de la création de la Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCAO). L'IMAO comprend six États membres, à savoir : la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigeria et la Sierra Leone. Les principaux mandats de l'IMAO sont de faciliter l'intégration commerciale, l'intégration du secteur financier, le développement des systèmes de paiement et l'harmonisation statistique.

2. Contexte du projet

L'IMAO a reçu un don de 6 060 000 UC du Groupe de la Banque Africaine de Développement (la « Banque ») dans le cadre du Fonds Africain de Développement (FAD) pour la mise en œuvre du projet d'identification bancaire unique (UBI) et d'interopérabilité numérique (DI) en Gambie, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. L'IMAO a l'intention d'utiliser une partie du montant de cette subvention pour couvrir les paiements éligibles dans le cadre du contrat pour un spécialiste en passation de marché afin de soutenir la mise en œuvre du projet.

3. Objectifs de la mission

L'objectif de la mission est d'intégrer un spécialiste en passation de marché qui soutiendrait l'unité de mise en œuvre du projet (UMP) dans les processus d'approvisionnement du projet. Le spécialiste en passation de marché sera chargé de fournir à l'UMP un soutien technique et d'assurer la mise en œuvre des marchés pertinents du projet. Le spécialiste travaillera en étroite collaboration avec les équipes pays (y compris la banque centrale, les banques commerciales, etc.). L'IMAO est à la recherche d'un(e) expert(e) expérimenté(e) pour servir de spécialiste en passation de marché dans le cadre du projet d'identification bancaire unique (UBI) et d'interopérabilité numérique.

4. Activités du spécialiste de l'approvisionnement

Le spécialiste en passation de marché fera partie de l'UMP et travaillera en étroite collaboration avec l'agent en charge des passations de marché et le Responsable de la mise en œuvre du projet.

Le spécialiste en passation de marché s'engage à :

- a. Diriger la mise en place d'un système passation de marché pour le projet basé sur les directives et procédures de la BAD.
- b. Diriger la préparation des documents d'appel d'offres et les instructions à l'intention des soumissionnaires sur les procédures de soumission des offres, la mise en œuvre des processus d'évaluation et de négociation, l'attribution et l'exécution des contrats.
- c. Diriger la préparation et la publication des avis de passation de marchés tels que l'avis général de passation de marché, l'appel d'offres et les avis d'attribution de contrats, conformément aux directives de la BAD et aux exigences spécifiques de l'accord de financement.
- d. Mener et gérer tous les aspects des activités de passation de marché conformément aux directives d'approvisionnement de l'IMAO et de la BAD et au plan de passation de marchés.
- e. Diriger la préparation, l'émission et le suivi des demandes de « non-objection » de la BAD sur toutes les activités de passation des marchés conformément aux procédures de la BAD.
- f. Fournir des conseils à l'UMP sur toutes les questions liées aux passations de marchés.
- g. Préparer des plans de passation de marchés et des rapports d'avancement à inclure dans le rapport de suivi financier et le rapport d'avancement des projets à soumettre à la BAD.
- h. Fournir un rapport détaillé sur une base trimestrielle de tous les marchés et tenir des registres adéquats ; et
- i. Promouvoir le transfert de connaissances aux membres de l'UMP en organisant un programme interne de renforcement des capacités et en élaborant des manuels de cours sur les questions liées aux marchés.

5. Qualifications

a. Diplôme académique :

Au moins une maîtrise ou son équivalent dans les domaines de passation de marchés, de la banque, de la finance, de l'économie ou d'un domaine connexe.

b. Expérience :

Spécialiste expérimenté en passation de marchés avec au moins quatre ans d'expérience dans les marchés publics et la procédure de passation des marchés auprès de la Banque Africaine de Développement.

Expérience et expertise avérées dans la fourniture d'un soutien en matière de conseils, de politiques et d'analyse en matière de passation de marché, en particulier dans les pays en développement.

Excellentes compétences en matière de diplomatie et de partenariat et capacité à établir et à entretenir des relations avec les parties prenantes privées et publiques.

Excellente capacité à communiquer des analyses économiques concises et persuasives et des conseils stratégiques à l'écrit et à l'oral.

Solides compétences en communication orale et écrite en anglais.

Connaissance adéquate du paysage macro et socio-économique et de la dynamique actuelle des pays de la ZMAO, en termes d'environnement politique, d'opportunités, de faiblesses et de défis.

6. Critères et processus de sélection

L'AMO s'engage à avoir un personnel diversifié, y compris le sexe, la nationalité, la culture et le niveau d'éducation.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection sont conformes aux « Règles et procédures pour l'utilisation des consultants » de la Banque africaine de développement, qui sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.afdb.org>.

Les candidats intéressés peuvent obtenir de plus amples informations auprès de l'IMAO ou de la BAD pendant les heures de travail : 09h00 – 17h00.

7. Rapports

Le spécialiste en passation de marchés travaillera sous la supervision directe du Coordonnateur de projet et de l'Unité de mise en œuvre du projet basée à l'IMAO. En outre, le spécialiste assurera la coordination avec les équipes de coordination nationales de chacun des pays bénéficiaires pour les missions liées à la passation des marchés.

8. Facilités à fournir par l'IMAO

L'IMAO fournira des bureaux pour le spécialiste.

9. Durée prévue de l'affectation

On s'attend à ce que le spécialiste en passation de marchés travaille avec l'IMAO pendant toute la durée du projet, qui est de quatre (4) ans.